

Question écrite N° : 2700**Les EMS et le problème de l'équilibre du coût des soins**

L'édition du « Matin Dimanche » du 7 décembre 2014 nous apprend que deux tiers des EMS ne reçoivent pas assez d'argent pour les soins, comme en témoigne l'exemple évoqué d'un institut jurassien auquel il a manqué CHF 400'000.- pour équilibrer ses comptes annuels.

A contrario, d'autres établissements perçoivent davantage de prestations que celles effectivement fournies. Les soins en EMS sont financés par trois piliers : les assureurs, les résidents, et les cantons. Après l'évaluation des soins requis pour le pensionnaire et si on atteint la somme plafonnée de CHF 21.60 par jour, c'est le canton qui doit ensuite mettre la différence, appelée financement résiduel. Les coûts socio-hôtelières sont à la charge du résident.

Dans le Canton du Jura, aucun EMS ne parvient à couvrir les coûts des soins. Monsieur Prix relève dans ce même article que beaucoup de cantons maintiennent le financement résiduel aussi bas que possible, ce qui a pour conséquence de pousser les établissements à reporter les coûts des soins non couverts sur les résidents. Cette pratique ne manque pas d'inquiéter. Il faudrait également davantage de transparence dans l'évaluation des soins, par exemple une meilleure qualité au niveau de la comptabilisation des coûts, à commencer par une analyse spécifique du temps de travail dans un home, afin de pouvoir déterminer clairement la part des soins, de l'accompagnement et de l'hôtellerie.

En réponse à une question orale de Madame la Députée Josiane Daepf lors de la séance du Parlement du 17 décembre 2014, le Ministre de la Santé a répondu que le Gouvernement venait d'adopter une ordonnance. En 2015, les EMS seront donc couverts à 100% puisque le canton financera le 100% du financement résiduel des soins... »

Interviewé par RFJ, le chef du Service jurassien de la santé publique a quant à lui précisé que : « Le budget 2015 pour le financement des soins au sein des EMS se montait à CHF 5.4 millions de francs....alors qu'il était de CHF 0.- il y a moins de 5 ans. ».

Nous remercions dès lors le Gouvernement pour les réponses suivantes :

- **Quelles démarches faudrait-il entreprendre pour corriger cette inégalité entre les cantons (certains facturant davantage de prestations que ce qu'ils fournissent) ?**
- **Comment peut-on parvenir à une plus stricte définition des soins dispensés ?**
- **Comme le suggérait déjà notre question écrite n° 2460 du 15 novembre 2011, ne faudrait-il pas pour une meilleure coordination avec les autres cantons changer le mode d'évaluation PLAISIR (de l'institut EROS canadien) en mode BESA (suisse) ?**
- **Comment favoriser une meilleure qualité au niveau de la comptabilisation des coûts ?**

Delémont, le 19 décembre 2014

Au nom du : PLR. Les libéraux radicaux Jura

L'auteur : Serge Caillet

